

ABONNEMENT.

SAUMUR :
On an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
On an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MAROHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.
Grs d'abonnement : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Novembre 1879.

Chronique générale.

D'après la Patrie, la rigueur du gouvernement envers les renseignements « exagérés » des journaux conservateurs serait due à l'importance qu'attachent nos gouvernants à ne pas laisser s'accréditer, pas plus en France qu'à l'étranger, l'idée que l'agitation démagogique peut mettre en péril l'ordre public.

Il paraît que M. Gambetta a résolu de faire une nouvelle campagne en faveur des lois Ferry. Il voudrait créer une agitation qui occupât à ce sujet l'opinion publique. Depuis quelques jours, il a donné un mot d'ordre et s'efforce de ramener à lui certains sénateurs du centre gauche qui sont hostiles à l'article 7.

De véritables négociations sont entamées par l'intermédiaire de certains ministres que M. Gambetta aurait intéressés à ses intentions par des promesses personnelles.

Il est absolument certain, disent les Tablettes d'un Spectateur, que M. Challemel-Lacour vise à succéder à M. Waddington au palais du quai d'Orsay. Etant donné l'empire que M. Challemel-Lacour a sur M. Gambetta, ce serait là un symptôme des plus graves.

On nous rapporte que M. Challemel-Lacour, en excursion révolutionnaire dans le Midi, vient d'être rappelé à Paris par le ministre des affaires étrangères.

M. Gambetta a dit que le gouvernement de la République ne doit pas supporter que des députés ou des sénateurs puissent impunément se rendre à l'étranger pour conspirer avec les chefs des dynasties déchues.

Il a annoncé qu'il se proposait de deman-

der à la Chambre une loi qui interdise à l'avenir, à tout membre du Parlement, de franchir la frontière sans l'autorisation spéciale des présidents de l'une des deux Chambres.

Si un ministère des colonies est créé, M. Rouvier, député de Marseille, en sera le titulaire.

L'amiral Jauréguiberry désire ce doublement et le demande instamment depuis la nomination de M. Gent au gouvernement de la Martinique, afin de n'avoir plus à s'occuper des colonies.

On annonce comme prochaine la démission de M. de Saint-Vallier, ambassadeur à Berlin. M. de Saint-Vallier aurait pris le parti de se retirer à la suite de la brouille qui existe entre lui et M. Waddington. Cette brouille remonterait à l'époque de la dernière session des conseils généraux et aurait eu pour point de départ le dissentiment du ministre et du diplomate sur la question de la liberté d'enseignement.

La République française croit savoir que le choix de M. le ministre de l'intérieur pour remplacer M. Choppin à la direction du service pénitentiaire s'est arrêté sur M. Cazelles, préfet de l'Hérault.

On a fort commenté, dans nos cercles parisiens, la note de la France annonçant que M. Léon Say voudrait couper court, par une réforme législative, aux scandales financiers, mais que certains de ses collègues étaient beaucoup moins pressés.

Il est probable que le projet relatif à la composition du conseil supérieur de l'instruction publique — seconde loi Ferry — viendra en discussion devant le Sénat avant le budget. Le rapport sur ce projet, beaucoup moins long que le rapport budgétaire, pourra être distribué plus rapidement.

La Chambre haute profitera donc du laps de temps qui s'écoulera entre le dépôt du rapport de M. Varroy et sa mise à l'ordre du jour, pour discuter la seconde des lois Ferry.

Le ministre de l'instruction publique dé-

sire que cette loi soit votée au plus vite, afin de pouvoir réorganiser aussitôt le conseil supérieur.

Les travaux d'aménagement du Sénat avancent activement. La tribune des orateurs, celle « du bureau » sont posées. Le plafond est débarrassé des échafaudages ; il ne reste plus qu'à placer les pupitres et les fauteuils.

L'amiral Jaurès, ambassadeur de France en Espagne, qui se trouve actuellement à Paris, vient d'être, assure-t-on, désigné comme envoyé extraordinaire pour représenter le gouvernement français au mariage du roi Alphonse XII.

L'amiral partira sous peu de jours, avec la commission qui lui est adjointe en vue de cette cérémonie, et dans laquelle figureront deux officiers supérieurs appartenant l'un à l'armée, l'autre à la marine.

Différents fonctionnaires de l'ordre administratif dans la Charente vont payer de leur situation l'élection du maréchal Canrobert.

Des députés républicains exigent du gouvernement une épuration aussi prompte que complète des fonctionnaires de ce département.

M. DE SAINT-VALLIER A VARZIN.

Nous avons parlé plus haut de la brouille de M. de Saint-Vallier avec M. Waddington. Nous avons ajouté que, par suite de cette brouille, M. de Saint-Vallier avait offert sa démission.

De nouveaux renseignements nous permettent d'ajouter que M. de Saint-Vallier ayant acquis la conviction que le ministère Waddington n'avait plus que quelques semaines ou quelques mois à vivre, aurait retiré sa démission.

Ajoutons enfin que c'est à la suite d'une lettre confidentielle de M. Duhamel, secrétaire de M. Grévy, que M. de Saint-Vallier serait parti pour Varzin. Le Président de la République paraît craindre que la démission prévue de M. Waddington ne nous crée

des difficultés avec l'Allemagne. On sait en effet que, depuis le Congrès de Berlin, où notre ministre des affaires étrangères a joué un rôle complètement effacé, laissant remanier la carte de l'Europe au gré des puissances, sanctionnant ce remaniement par son silence ou son adhésion, se bornant à plaider platoniquement la cause des Juifs de la Roumanie, on sait, disons-nous, que depuis cette époque, M. de Bismark et les journaux allemands ne perdront jamais une occasion de louer les talents de M. Waddington et de parler de la confiance qu'il inspire au cabinet de Berlin.

La visite de M. de Saint-Vallier à Varzin aurait donc pour but de persuader au grand chancelier que le départ éventuel de M. Waddington ne changerait rien à la politique extérieure de la France et n'attirerait en rien les relations pacifiques qui existent entre les deux pays.

LE MARÉCHAL CANROBERT.

Parmi les félicitations adressées au maréchal Canrobert, à l'occasion de son élection au Sénat, on a beaucoup remarqué celles du duc d'Aumale et du duc de Chartres.

M. le comte de Blacas aurait également adressé, par ordre de M. le comte de Chambord, un télégramme de félicitations à l'illustre maréchal à qui l'intelligence et le patriotisme des électeurs de la Charente vient de rendre l'hommage qui lui est dû par toute la France.

La République française annonce, en ces termes, la prochaine révocation de M. le maréchal Canrobert, président de la commission de classement des officiers de tous grades :

« Le maréchal Canrobert vient d'accepter le siège au Sénat que lui ont offert les électeurs de la Charente. Il accepte, en outre, comme un devoir, le mandat que ceux-ci lui ont conféré. M. Canrobert adhère donc au programme du comité qui a patronné son élection.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

xix

VENTE A L'AMIABLE.

(Suite.)

Doucement, citoyen Famine, dit alors Jean du Gavre, je ne suis ici qu'à cause de vous. Vous allez venir à Sarzeau dans notre compagnie.

Famine avait eu l'espoir d'être délivré avec les autres prisonniers, il se crut de nouveau perdu.

Ne tremblez donc pas tant, s'écria le capitaine corsaire, vous serez chez vous, demain, si vous êtes sage.

Le colonel La Patrie, pâle de honte et de colère, se mit à courir vers la ville, tandis que les Bleus relâchés prenaient congé de leurs ci-devant collègues Géranium, Bec-de-Perdrix et autres. Après un instant de repos, toujours chargés de leurs blessés, ils se rendirent à la caserne.

Le colonel, arrivé chez lui le premier, fit ses paquets, et partit pour Lorient sans en demander

permission à l'autorité militaire ; les communications n'étaient pas encore interceptées ; de Lorient il gagna Brest, changea de nom pour la seconde fois, parvint à retourner à Paris, et s'arrangea si bien qu'on crut partout que les Chouans l'avaient tué.

De Vannes à Sarzeau, le citoyen Famine servit de plastron à son escorte ; mais une fois dans la petite ville, Jean du Gavre, qui avait de l'argent placé chez des notaires, lui tint à peu près ce discours :

Citoyen mon ami, on vous a fait grâce là-bas pour vos gros péchés... Malheureusement il vous en reste un petit sur la conscience ; pour celui-là, vous allez régler avec moi.

Famine, transi d'effroi, était entouré par les marins et les grenadiers qui riaient ; le métayer continuait :

Qui a acheté nationalement l'hôtel La Faugerais à Vannes?... Toi, n'est-ce pas ? Eh bien, tu vas me le vendre ou tu es pendu à la minute et sans rémission. Il n'y a ni curé, ni M. Ermel.

Oh ! dit le citoyen, soyez tranquille, je vous vendrai cette baraque sans difficultés, pourvu que vous me lâchiez après comme vous avez lâché le colonel et ses soldats.

Doucement ! reprit Jean du Gavre, ne va pas d'abord te figurer que je te donnerai un liard pour ta maison, tu vas me signer par devant notaire

que tu me l'as vendue il y a six semaines.

Mais pourtant, monsieur, dit le patriote, je ne puis vous céder pour rien quelque chose qui m'a coûté de l'argent...

Et cette corde ! dit Jean du Gavre, en montrant le terrible Arrache-Tout. — J'oubliais ; tu as aussi d'autres biens nationaux, je les veux tous au même prix.

C'est ma ruine ou ma mort que vous voulez, s'écria lamentablement le sans-culotte.

Juste, mon camarade, et nous sommes bons enfants, nous autres, puisque tu voulais, toi, notre mort et notre ruine en même temps. Ainsi, c'est bien convenu ; pour une somme que je t'ai remise chez toi depuis une quinzaine, mettons vingt mille écus, tu me rends tout ce que tu as de bien national.

On me vole... on m'assassine... s'écria piteusement le gros sans-culotte.

Cette corde ! reprit Jean du Gavre.

Fameux ! s'écria maître Arrache-Tout, vous êtes des malins, vous autres.

Mathieu Piment et le métayer s'entendaient comme larrons en foire. — Un mot encore, pour ta règle, reprit Jean du Gavre : nous sommes ici une vingtaine, pas vrai ? Si tu as le malheur de réclamer contre le marché de ce soir, tu peux être sûr que nous te ferons passer un drôle de moment ; et ce n'est pas par la

corde que tu mourrais, dame !... on te couperait en petits morceaux à commencer par les pieds. Pas vrai ? capitaine Piment.

Très-vrai ! et ce serait à mon bord encore.

De plus, continua Jean du Gavre, tu vas être doux comme un agneau dans tes clubs, ou bien toujours nous l'empoignons de manière ou d'autre ; ça c'est aisé...

Si c'est aisé ! dit Arrache-Tout ricanant.

Famine frémissait.

Et alors on s'amusera tout doucement à te griller par petites portions ; un jour un pied, un jour une main, et en attendant, pour se divertir, on fera de toi une pelotte à épingles ; tu es assez gras pour que ce soit drôle...

Grânement inventé, s'écria le cyclopéen Arrache-Tout ; commençons donc un petit peu !

Mais non ! ciel ! non ! je donne ! je promets ! je jure !... s'écria Famine.

Reprends ton calme, et viens à présent chez le notaire avec le capitaine Piment et Merkiéou qui est aussi de Sarzeau ; ils seront témoins que tu es payé.

On entra chez le notaire, l'acte de vente fut dressé ; après quoi les corsaires et les grenadiers se rendirent à bord du Passe-Partout ; Famine se réfugia dans un caharet, et le lendemain regagna Vannes par un bateau de passage. Jean du Gavre, nanti de l'acte notarié, voyagea toute la nuit, et

Or, ce programme est un acte d'hostilité contre le gouvernement établi. En s'y ralliant, le maréchal a dû comprendre qu'il renonçait, du même coup, à ses fonctions de président de la commission de classement des officiers de tous grades d'état-major, d'infanterie et de cavalerie proposés pour l'avancement au choix. C'est ainsi, croyons-nous, que sa détermination aurait été inter-
prétée par le ministère.

La singulière théorie, en vertu de laquelle la République française prétend justifier l'odieuse mesure projetée contre le glorieux maréchal, manifeste une fois de plus le mépris témoigné par les républicains au suffrage universel.

Si M. le maréchal Canrobert avait échoué devant les électeurs de la Charente, on aurait pu le maintenir à la présidence de la commission de classement, mais du moment qu'il a reçu la mission de représenter une fraction du « peuple souverain », il doit être frappé d'ostracisme.

Voilà comment, en République, l'obtention d'un mandat électoral peut suffire à constituer un cas d'indignité.

Mais le Président de la République a déjà fait savoir qu'il ne souscrirait pas à une pareille proposition, si elle lui était faite, parce qu'elle lui semblait souverainement injuste.

Le ministre de la guerre n'accepte pas davantage cette idée. La proposition qui lui en a été faite officieusement, par quelques personnes de son entourage, a soulevé de sa part de vives objections. Le général Gresley estime qu'une telle mesure serait impolitique et qu'elle soulèverait dans les rangs de l'armée une regrettable opposition.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le *Golos* publie, sur la politique anglaise en Orient, un article dont nous extrayons les passages suivants :

« Si étrange que puissent paraître les revendications de l'Angleterre au sujet des ports de la mer Noire, elles n'en sont pas moins exactes, comme nous l'affirme notre correspondant de Vienne.

« La prétention de l'Angleterre de s'installer dans les environs de Trébizonde, qui n'est pas loin de Batoum, forcera la Russie à « surveiller attentivement » les affaires de l'Asie-Mineure. Il est inutile de parler de l'importance du port de Batoum, qui défend, du côté de la mer, les provinces nouvellement annexées.

« Disons seulement que l'entrée de la flotte anglaise dans la mer Noire équivaldrait à une déclaration de guerre contre la Russie.

« Il est évident que notre flotte actuelle de la mer Noire ne saurait lutter avec celle de l'Angleterre ; aussi ce n'est pas sur mer, mais sur la terre ferme que nous défendrons nos intérêts, en prenant le Caucase et les provinces annexées pour base d'opérations militaires. Aucune difficulté ne pourrait surgir de ce côté, surtout à présent

que les provinces du Trans-Caucase sont complètement pacifiées.

« En somme, si l'Angleterre s'avise, contrairement au traité de Berlin, d'attenter à l'indépendance et à l'intégrité de l'empire ottoman, la Russie se verra obligée de recourir à tous les moyens dont elle dispose, pour défendre ses intérêts vitaux.

« En transportant le centre de son activité en Asie-Mineure, l'Angleterre perd, par cela même, tous ses avantages de puissance maritime, car sur la terre elle est loin d'être invulnérable.

« La lutte avec l'Angleterre en Asie-Mineure nous promet des chances réelles de succès. »

Le *Golos* conclut ainsi :

« Malgré la résolution que le cabinet anglais a, dit-on, prise, de ne pas envoyer d'escadre dans la mer Noire, il est puéril de s'imaginer que le conflit anglo-turc est définitivement écarté.

« Au contraire, il peut éclater soudainement, lorsque l'agitation provoquée en Europe par le dernier incident se sera calmée.

« Nous ne devons pas oublier aussi que lord Beaconsfield pourrait fort bien envoyer un beau jour une escadre anglaise dans la mer Noire sans nous prévenir. »

ALLEMAGNE. — Dans les cercles militaires de Berlin, il est beaucoup question, d'après la *Gazette de Cologne*, de la formation de nouveaux bataillons de la landwehr et de la création de quatre nouvelles divisions de cavalerie. Ce n'est pas là entrer dans la voie du désarmement que le congrès de la paix qui vient de se tenir à Naples a cependant recommandée à grand renfort d'éloquence.

Le *Times* raconte, à ce propos, dans un article consacré à démontrer l'inanité des déclamations contre le militarisme, que les membres du Congrès ont pu s'apercevoir, par une expérience personnelle, combien on s'égare en supposant à l'humanité des instincts de bienveillance et d'équité, et en regardant la guerre comme contraire à la nature humaine. Tandis que ces messieurs discourent sur l'inutilité de la force armée, des malfandins volaient leurs chapeaux et leurs parapluies.

Chronique militaire.

Le bruit court que l'on songe à enrégimenter la gendarmerie et à la mettre entièrement à la disposition de chacun des généraux commandant les corps d'armée. Toutes les brigades stationnant dans la même région militaire formeraient un seul régiment dont le colonel résiderait au chef-lieu et recevrait directement les ordres du commandant de corps d'armée.

Cette organisation entraînerait la nomination de quatre nouveaux colonels et de cinq lieutenants-colonels.

Il avait été question de la suppression des ports militaires de Lorient et de Rochefort.

Le projet avait été mis à l'étude, mais la commission d'enquête de la marine vient de se prononcer contre cette suppression.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AFFAIRE DE DOUCES.

Dans son audience d'hier, le tribunal de Saumur s'est déclaré compétent dans l'action intentée pour fausse nouvelle par le sieur Baudru, garde révoqué de la commune de Douces, au sieur Poulain et à sa femme.

L'audition des témoins et les plaidoiries ont été remises à huitaine.

Le thermomètre est descendu cette nuit à 3 degrés au-dessous de zéro.

D'après les avis des stations météorologiques, cette basse température avec beau temps doit se maintenir encore plusieurs jours.

Les prouesses du Conseil municipal de Montsoreau.

Le *Courrier d'Angers* entre en campagne à l'occasion des prouesses du Conseil municipal de Montsoreau ; il consacre aux édi-les de cette localité un premier article qui débute ainsi :

« De même qu'on disait autrefois : « Tout marquis veut avoir des pages », à propos d'un ridicule devenu par trop à la mode, de même on pourrait dire aujourd'hui que tout préfet, sous-préfet, ou maire de canton veut manger du prétre ou du congréganiste. Les lois Ferry ont soulevé dans la masse de la population une répulsion telle, que toute la gent administrative de la République se croit perdue si elle ne pousse à outrance le zèle de la laïcité.

« A Alais, c'est un préfet qui, en personne, dirige un régiment tout entier, musique et drapeau en tête, à l'assaut d'une modeste maison appartenant à quatre Frères de la Doctrine chrétienne qui y tiennent école, afin de les expulser. Saisi de la question après coup, le tribunal, il est vrai, ordonne que les Frères soient réintégrés, *etiam manu militari*, c'est-à-dire par ceux-là même qui ont dû prêter main-forte pour les chasser, et l'affaire en est là.

« Dans la petite ville de Montsoreau, c'est contre quelques Sœurs à cornettes blanches, qu'un ex-dragon de l'Impératrice, aujourd'hui sous-préfet de la République à Saumur, s'essime tant qu'il peut, mais sans plus de succès que don Quichotte, son illustre aïeul, contre les fameux moulins à vent.

« C'est en effet tout un poème que l'échauffourée administrative et municipale de Montsoreau, à l'occasion de l'école tenue par ces pauvres Sœurs, et toute la verve de Scarron n'y suffirait pas.

« Qu'on se figure bien tout d'abord la stupefaction de l'honnête population de Montsoreau, apprenant un beau matin en se réveillant la délibération que l'*Echo Saumurois* a donnée. »

Rien n'est plus faux et plus calomnieux que les allégations contenues dans cette dément sa réprobation, à tel point, qu'au premier moment les conseillers municipaux, quelques-uns, du moins, entr'autres le maire lui-même, se défendaient de l'avoir prise ; il n'y avait rien de vrai, disaient-ils, dans ce bruit ; on avait bien un peu parlé de la chose dans le Conseil, mais on n'avait rien décidé, etc.

Mais nous le publions quelques jours après, suivant un correspondant de Montsoreau qui nous donnait en outre un discours mirobolant du maire.

« C'en était fait, continue le *Courrier d'Angers*, le ridicule les avait atteints, ces farouches conseillers municipaux ; les sifflets, les quolibets pleuvaient sur leur tête, la risée publique les débordait.

« Alors ils montrèrent les dents ; ils se raidirent contre l'orage et n'imaginèrent rien de mieux que de procéder par la menace, par l'intimidation. Tout naturellement, celui qu'il fallait intimider le premier, c'était le curé.

« Un beau dimanche donc, on les vit tous, le maire en tête et précédés du garde-champêtre, arriver au prône, au grand ébahissement de la population qui n'avait jamais tant vu de républicains à la messe.

« Ils venaient surveiller le curé.

« N'avait-il pas eu le mauvais goût de ne pas approuver leur campagne en faveur de l'enseignement laïque ? Avait-il seulement usé de son influence pour arrêter la pétition qui se signait partout en faveur des religieuses ? A coup sûr il allait en parler dans son sermon. C'est là que l'attendait M. le maire, dévoré d'impatience et martyrisant le grand de son écharpe au fond de son gousset.

« Le curé se contenta de lire l'évangile du jour, et, ô ironie du destin, étrange coïncidence ! il y était question, paraît-il, des docteurs pharisiens de la Judée qui suivaient le Christ, non pour s'instruire de ses doctrines, mais pour l'épier, le surprendre dans ses discours et le faire tomber dans leurs pièges, afin de le décrier et de le perdre.

« A ce mot de Pharisiens, le maire et le garde-champêtre se regardèrent ; mais, comme ils ne comprenaient pas, l'écharpe resta au fond du gousset et le sabre dans le fourreau : ils n'osèrent pas verbaliser.

« A leur sortie de l'église, ils essuyèrent une avalanche de huées et de sifflets. Plus tôt que des ânes rouges, on les vit, plusieurs dimanches de suite, revenir au prône faire le même métier, subir le même déboire et le même accompagnement d'irrévérencieuse gaité.

« Pendant que se passaient tous ces incidents, assurément fort divertissants, l'opinion en faveur des religieuses s'affirmait par des centaines de signatures, apposées sur une pétition dont plusieurs habitants de Montsoreau avaient pris l'initiative. D'un autre côté, une plainte sérieuse était adressée à M. Détriché, inspecteur des Ecoles de l'arrondissement, contre l'instituteur laïque, accusé de s'être porté à des voies de fait sur un enfant.

arriva de bon matin à la gentilhommière, où la famille La Faugerais n'était que depuis trois ou quatre heures, tant le chemin qui mène de Saint-Ermeil à Kerbozec est raboteux et difficile.

Le *Passe-Partout*, emportant ses quinze nouvelles recrues de Sarzeau et les grenadiers, prit le large dès que le capitaine Piment fut à bord.

Le surlendemain, par le travers d'Ouessant, l'heureux brig capturant un trois-mâts anglais, traînard d'un fort convoi de marchandises de l'Inde. Le trois-mâts était une des plus riches prises qu'on pût faire ; or, le système continental n'étant pas encore inventé, le tout fut vendu à Brest et transformé en espèces, sur lesquelles Gérardium eut pour sa part mille écus de bénéfice net ; chaque grenadier en eut autant.

— Eh bien ! l'Enflammé, dit l'ex-caporal, quand je disais qu'une bonne action a toujours sa récompense, et que c'est écrit dans la vie de Turenne ! vois-tu.

— Je vois, répondit l'Enflammé, qu'il y a plus de profit à faire la guerre sur mer que sur la terre ; mais je ne suis pas matelot, et c'est pourquoi j'aime mieux pousser les cailloux, comme ils disent, que de n'être qu'un conscrit à bord.

Bec-de-Perdrix, les autres grenadiers, et Gérardium lui-même, confessèrent que tel était leur sentiment ; Piment les entendit :

— Patience, mes petits troupiers, laissez-moi

mettre du foin dans vos bottes, en une course ; attendez que votre sergent et les blessés nous aient rejoints à Roscoff, et puis je débarque proche Dunkerque, d'où vous irez vous bûcher contre les *késervilles* tant qu'il vous plaira.

— Vive le capitaine Piment ! répondirent les grenadiers avec reconnaissance.

xx

LA GENTILHOMMIÈRE DE KERBOZEC.

La gentilhommière de Kerbozec, fondée par le premier Bozec, Jean-Hilaire, vers 1320, était aussi inférieure au manoir de Rosven, brûlé par les sans-culottes, que ledit manoir l'était, en 1540, au château de La Faugerais, incendié par les Français. Or, on sait combien le manoir était délabré, puisqu'il avait fallu recouvrir l'aile gauche en chaume dès 1790, et cependant les maîtres habitaient Rosven. Kerbozec, au contraire, n'avait pas été habité depuis près de cent ans ; qu'on juge de son état de dégradation.

La bastide du citadin marseillais serait un palais à côté de la demeure de l'ancêtre des Bozec ; elle n'était recommandable qu'aux yeux d'un antiquaire. En effet, à défaut d'une chambre habitable, on y trouvait deux ou trois portes sculptées avec art, des fenêtres sans carreaux, mais ornées d'embellies archéologiques, et, enfin, une petite tourelle

élançée, qui figurerait admirablement dans un paysage breton.

Malgré cela, les gentilshommes de Rosven auraient dû s'estimer heureux d'avoir encore un pareil asile, si les pertes qu'ils venaient d'éprouver leur avaient permis de songer à autre chose qu'à leur douleur.

Ermel, seul en état de s'occuper des besoins de la famille, parvint néanmoins à installer une sorte d'infirmerie dans la chambre la moins misérable. Antonio et Alain le secondaient. Une petite ferme qu'occupait un parent des Gavésio fut mise à la disposition des corsaires et des soldats blessés. On s'entassa dans les étables, dans la grange, dans les greniers. Et puis des jours de deuil s'écoulaient sans qu'on sût rien de ce qui se passait dans le pays.

Mais quand les compagnons de Piment et de Gérardium furent à peu près guéris, Antonio, suivant sa promesse, se mit à leur tête ; il dit adieu aux maîtres, à Ermel surtout ; puis, guidé par Jean du Gavre, il sortit du labyrinthe inextricable au fond duquel est bâtie la gentilhommière de Kerbozec. A Saint-Gaël, ont sut les nouvelles : les Chouans étaient maîtres de la campagne ; Jean du Gavre s'enquit de Morvan-Béquille, parvint à le trouver et lui confia la petite troupe, qui traversa toute la Bretagne sous la conduite du mendiant, et arriva dans le petit port de Roscoff pendant une relâche du *Passe-Partout*.

Le capitaine Piment accueillit avec joie ces nouveaux compagnons, qui, pour la régularité du rôle d'équipage, y figurèrent sous le nom des matelots morts en combattant soit à terre, soit au large.

A Kerbozec cependant les blessures se fermaient : le vieux Gavésio lui-même revint à la vie, la balle qui l'avait atteint à la poitrine n'avait lésé aucun des organes essentiels ; il vécut pour continuer à servir ses maîtres ; — jamais nul ne l'entendit se plaindre de la perte de ses trois fils morts pour Rosven.

Michel de Kerbozec, suivant le favorable augure de Mathieu Piment, se guérit aussi, mais demeura estropié.

Armand, qu'on n'appelait plus que le bonhomme, se remit peu à peu de la secousse terrible du 16 mars, sans retrouver la sérénité ; son humeur s'était altérée, sa sombre tristesse influait sur les esprits de ses enfants ; Mélite seule parvenait à le distraire. Elle lui consacrait à présent cette sollicitude attentive qu'elle partageait naguère entre les vieillards dont on pleurait la perte.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

L'inspecteur arrive à Montsoreau, et il résulte de son enquête et de l'avis même de l'instituteur incriminé, que cette plainte est fondée. Décidément la laïcité a fait une fausse manœuvre, elle a perdu du terrain, beaucoup de terrain, et le succès de la bataille est compromis, il semble désespéré. C'est alors que César intervient... César Demangeat, sous-préfet de Saumur, ex-drac de l'Impératrice et le héros de Pontivy. (A suivre.)

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera sa première soirée musicale demain dimanche 16 novembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie. Pour éviter des désagrément aux personnes n'étant pas souscripteurs, qui pourraient s'y présenter, nous rappelons que pour le père, la mère et les enfants non mariés, qu'elle est personnelle et ne peut servir qu'à la personne inscrite sur les registres.

Les personnes qui désirent profiter des premières soirées peuvent demander une souscription, soit à un membre de la musique, soit au chef de musique, rue d'Alsace, 43. — L'abonnement est de 6 fr. par an.

Programme de la soirée du 16 novembre.

1. Robert le Diable, fantaisie de Meyerbeer, exécutée par la Musique municipale.
2. Fantaisie sur la Traviata, d'Alard, exécutée par M. A. Guidé, 1^{er} violon solo des Concerts populaires d'Angers.
3. Bras dessus, bras dessous, chansonnette, par M. Marliac.
4. Fra-Diavolo, fantaisie d'Auber, par la Musique municipale.
5. Berceuse, de Menard, par M. Guidé.
6. Souvenirs d'Amérique, de Vieuxtemps, par M. Guidé.
7. Une chansonnette, par M. Marliac.
8. Le Prince Oscar, grande valse de Strauss, par la Musique municipale.

L'HOMME-LOCOMOTIVE.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'Homme-Locomotive donnera sa représentation demain dimanche dans la carrière Marengo, près le manège des écuyers.

Il aura pour concurrent un cheval d'amateur monté par M. X. Il a été convenu que M. Bargossi sauterait seul les 40 barrières, et que le cheval n'aurait qu'à accomplir sa course au trot.

Entrée à 4 heures par la rue Saint-Nicolas. — Prix : 4 fr. et 50 centimes.

SEGRÉ.

On lit dans le Patriote :

« Nous recevons la note suivante sur les nominations faites par le Conseil municipal de Segré aux fonctions de membres du Bureau de bienfaisance et de l'Hospice de Segré :

« Ont été nommés :

1^o Hospice Swetchine : M. le comte de Falloux, à l'unanimité ; M. le curé de Segré.

2^o Au Bureau de bienfaisance : M. le curé de Segré ; M. Louis, ancien maire.

« Nous ferons remarquer que la nomination de M. de Falloux comme membre de la commission de l'hospice Swetchine s'est faite à l'unanimité, et en dehors de toute question de parti.

« On sait, en effet, que M. le comte de Falloux a consacré le produit de ses ouvrages relatifs à la vie et aux œuvres de M^o Swetchine, à la fondation d'un hospice de vieillards dans la ville de Segré. Il était donc juste, à tous les titres, que M. de Falloux fût membre de la commission de cet hospice, et c'est à l'unanimité que les conseillers municipaux de Segré l'ont nommé à cette fonction. »

CHATEAUGONTIER.

Nous lisons dans la Gazette de Chateaugontier :

« M. Sauvé, médecin de la prison depuis vingt-huit ans, vient d'être révoqué. On nous assure que cette mesure n'a pas d'autre raison que le désir, bien légitime du reste, d'offrir une fiche de consolation à un candidat malheureux dans une lutte électorale. Pour nous qui connaissons les soins dont l'honorable médecin révoqué entoure ses malades, nous pensons que l'explication pourrait bien être vraie. Toutefois, nous croyons que le docteur Sauvé avait encore

d'autres titres à une révocation. Il est frère de M^o Sauvé, recteur de l'Université catholique d'Angers ; l'un de ses fils est prêtre et vicaire dans l'une des paroisses de notre ville ; lui-même, depuis de longues années, préside une conférence de Saint-Vincent-de-Paul, et donne ainsi au soulagement des pauvres le peu de temps que lui laisse sa nombreuse clientèle. Cette situation, qui lui a valu l'estime générale, le désignait aussi à l'attention d'une administration républicaine. Nous le félicitons de l'honneur qui vient de lui être fait. Nous regrettons cependant l'introduction de la politique dans la médecine ; les républicains de la première République, qui s'étaient donné la mission de soigner la société malade, avaient trouvé un scalpel beaucoup trop expéditif. Aujourd'hui on ne coupe plus les têtes, on révoque. C'est un progrès, mais il n'en est pas moins établi que, sous le régime par excellence de la liberté, on ne peut soigner décentement un malade si on ne partage pas les opinions des gens qui sont au pouvoir. »

TOURS.

La fête de Saint-Martin sera célébrée demain dimanche, à Tours, avec la plus grande solennité.

On dit qu'un grand nombre de dames de la ville ont l'intention, à cause de la suppression de la procession de saint Martin, de porter le deuil pendant cette journée.

Nous ne saurions trop applaudir à cette protestation contre la mesure qui vient de frapper les catholiques de Tours.

Le conseiller municipal, député, avocat, faisant fonctions de maire à Tours, est ce qu'on peut appeler un libre-penseur, et veut faire la guerre aux curés. Une robe noire produit sur lui l'effet du rouge sur un taureau : il court dessus, et entre en fureur. Et pourtant, si ce qu'on nous rapporte est exact, l'éducation qu'il a reçue, il la doit aux prêtres, il a été élevé dans un séminaire, et jadis, dans sa jeunesse, c'était un bon jeune homme bien pieux... *quantum mutatus.* (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Les commerçants de la ville de Tours sont très-irrités contre M. Rivière ; ils parlent de voter à la chambre de commerce pour le maintien de la procession et d'adresser ensuite une pétition au Conseil municipal. Ce serait une utile protestation contre le caractère despotique du député Rivière qui, dans l'orgueil de sa libre-pensée, méconnaît autant les intérêts matériels de la ville qu'il insulte aux croyances des habitants.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Dans quelques jours, M. Rivière sera appelé à Paris par ses fonctions de député. De nos deux administrateurs provisoires, il ne restera à l'Hôtel-de-Ville que M. Saint-Hérant, avoué excessivement occupé. Dans l'intérêt des contribuables, qui voient avec frayeur leurs affaires aller à la dérive, nous faisons à M. Daunassans la gracieuseté d'insérer gratuitement l'annonce suivante :

ON DEMANDE UN MAIRE Et trois adjoints non provisoires, pour une ville de 50,000 habitants. On ne tient pas aux bonnes références. Inutile de savoir compter : les contribuables fournissent beaucoup d'argent. Lire et écrire suffisent. L'orthographe n'est pas de rigueur.

S'adresser à l'agence de MM. Daunassans et Cie, place de la Préfecture.

N. B. — Les écharpes seront fournies par l'administration. 3800

Saint-Avertin (Indre-et-Loire). — Dimanche soir, dans le but de faire disparaître l'humidité de l'appartement dans lequel ils couchent habituellement, les époux Garnier, demeurant à Saint-Avertin, avaient allumé un poêle dans lequel ils mirent une certaine quantité de charbon.

Le lendemain matin, leurs enfants, inquiets de ne pas les voir paraître, allèrent frapper à la porte de cette chambre. Ne recevant pas de réponse, ils brisèrent un carreau, et, étant entrés dans l'appartement, ils trouvèrent Garnier et sa femme presque entièrement asphyxiés par la vapeur du charbon. Ils firent venir immédiatement un médecin. Mais, malgré les soins qui lui furent donnés, Garnier succomba le lendemain. La femme Garnier a repris connaissance et jeudi matin elle paraissait hors de danger. (Journal d'Indre-et-Loire.)

POITIERS.

Nous trouvons dans le Journal de la Vienne, à la suite de l'annonce du spectacle comprenant l'Homme au masque de fer et le Petit Ludovic, les lignes suivantes :

Salle du Théâtre.

Dimanche 16 novembre 1879, à 1 h. 1/2 de l'après-midi. — Les bureaux ouvriront à 1 heure.

LE DIVORCE

CONFÉRENCE PAR

M. ALFRED NAQUET

Député.

Prix des places : Premières loges et stalles, 5 fr. ; baignoirs et balcon, 3 fr. ; parterre, 2 fr. 50 ; secondes, 1 fr. 50 ; troisièmes, 75 c.

NIORT.

Dans sa séance de lundi soir, 40 novembre, le Conseil municipal de Niort a voté, par 46 voix contre 3 abstentions, une somme de 3,500 fr. pour achever la clôture des bassins du haut de la Brèche, et pour y placer plusieurs statues.

Dans la même séance, le Conseil municipal a voté 400 fr. pour la statue de Rabelais à Chinon.

— Après avoir pris connaissance de l'avant-projet déposé dans le courant du mois d'août dernier, le ministre des travaux publics a ordonné l'étude de l'embranchement de Phlé à Champdeniers, sur le chemin de Niort à Montreuil-Bellay. Des instructions ont été données aux ingénieurs chargés de ce service pour que le projet de tracé et terrassements soit dressé d'urgence, et nous croyons savoir que de nouveaux agents ont été mis dans ce but à la disposition de l'administration.

On assure que le gouvernement vient d'interdire le banquet organisé à Challans (Vendée), sous la présidence de M. le général de Charette, en l'honneur des maires révoqués pour avoir assisté aux banquets du 19 octobre.

M. Baudry d'Asson, à qui cette interdiction a été notifiée par le préfet de la Vendée, a répondu à ce fonctionnaire qu'il n'en tiendrait aucun compte, et que le banquet aurait lieu dans son château avec le plus grand éclat possible.

On lit dans le Patriote d'Angers :

« Si le prix de la viande persistait à n'être pas en rapport avec le prix des bestiaux, il est probable que l'administration municipale n'hésiterait pas à rétablir la taxe. »

On lit dans l'Indépendance bretonne, de Saint-Brieuc, les justes observations suivantes, relatives au prix exagéré de la viande :

« Nous voyons dans un grand nombre de journaux de province que les bouchers, reconnaissant que leurs prix de vente ne sont plus en rapport avec les prix de vente des bestiaux, qui ont partout diminué, ont consenti à abaisser sensiblement le prix de la viande de détail.

« Nous citerons notamment les bouchers de Villefranche, qui, assure le journal de cette localité, donnent d'excellente viande à 4 franc le kilo, c'est-à-dire 50 centimes la livre.

« Dans le centre de la France, sur les justes observations qui leur ont été faites par les maires, les bouchers de plusieurs villes ont également mis le prix de leurs viandes en rapport avec celui des bestiaux. »

Salle de la Mairie.

Samedi 15 novembre, à 8 heures du soir.

CONCERT

DONNÉ PAR

M. le Capitaine VOYER

PREMIÈRE PARTIE.

1. Concerto Stuck, exécuté par le capitaine VOYER, avec accompagnement de quatuor (Weber).
2. Air de Mignon, chanté par M^o LARY d'ASTRUC (Ambroise Thomas).
3. Rondo capriccioso, exécuté par le capitaine VOYER (Mendelssohn).
4. Air de Sombre forêt, chanté par M^o LARY d'ASTRUC (Rossini).
5. Invitation à la valse, exécutée par le capitaine VOYER (Weber).

DEUXIÈME PARTIE.

1. Capriccioso en si mineur, exécuté par le capitaine VOYER, accompagné du quatuor (Mendelssohn).
2. Air de la Guzla de l'Émir, chanté par M^o LARY d'ASTRUC (Dubois).

3. Danse des Fées, exécutée par le capitaine VOYER (Prudent).

4. Grand air, chanté par M^o LARY d'ASTRUC.

5. a. Improvisé op. 66, exécuté par le capitaine VOYER (Chopin).

b. Marche des Ruines d'Athènes, exécutée par le capitaine VOYER (Beethoven).

Le piano sort de la maison ERARD.

Prix du billet : 3 francs. — On peut prendre des billets à l'avance chez M. FISCHER, place de la Bilange, et chez le Concierge de la Mairie.

Faits divers.

Une explosion a eu lieu, dans la matinée d'hier vendredi, à l'arsenal de Toulouse. Quinze femmes et sept hommes ont été blessés. Aucun mort.

Entre nouveaux mariés.

Lui (avec un tendre intérêt). — Tu ne t'ennuies pas, au moins, de ta nouvelle existence ?

Elle. — Non.

Lui. — C'est que j'ai toujours peur que tu ne regrettes ta vie de jeune fille.

Elle. — Tu es enfant. Je la regrette si peu que, si tu mourais, je me remarierais tout de suite !

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 18 novembre 1879.

Pour la 1^{re} fois à Saumur

LES BRIGANDS

Opéra bouffe en 3 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'OFFENBACH.

1^{er} acte : Le Repaire des Bandits. — 2^e acte : Les Deux Ambassades. — 3^e acte : Les Trois Millions.

Tu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h. 1/4.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYELET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
5 % amortissable	80 30			Crédit Foncier colonial	470			Canal de Suez	694 40		
5 % 175	82 30			Crédit Foncier, act. 500 f.	990			Crédit Mobilier esp.			
5 %	112			Obligations foncières 1877	378 50			Société autrichienne	578 75		
Obligations du Trésor	515			Soc. gén. de Crédit industriel et				OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			commercial	702 50			Orléans	383		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	310			Crédit Mobilier	585			Paris-Lyon-Méditerranée	377		
1865, 4 %	525			Crédit foncier d'Autriche	670			Est	381 50		
1869, 3 %	403			Est	705			Nord	385		
1871, 3 %	400			Paris-Lyon-Méditerranée	1130			Ouest	361		
1875, 4 %	468 50			Midi	860 25			Midi	378 50		
1876, 4 %	509			Orléans	1160			Paris (Grande Ceinture)	379		
Banque de France	3310			Ouest	760			Paris-Bourbonnais	379 50		
Comptoir d'escompte	331			Compagnie parisienne du Gaz	1277 30			Canal de Suez	550		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	805						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 30 minutes de matin, express-omnibus.

8 heures 21 minutes de soir, express-omnibus-mixte.

19 heures 40 minutes de soir, omnibus-mixte.

10 heures 38 minutes de soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le samedi 30 novembre 1879, à midi,

DES IMMEUBLES

Dont suit la désignation.

- 1^e UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, composée de caves, deux chambres à feu au rez-de-chaussée, corridor et escalier au premier étage, deux chambres et cabinets, deux greniers, servitudes, cour et jardin; le tout couvrant une superficie de 3 ares 26 centiares, joignant au levant la rue du Pressoir-Saint-Antoine, au midi M. Hurlault, au couchant le chemin de fer, au nord M. Monmousseau.
 - 2^e Vingt-deux ares environ de vigne, au canton des Marigrolles, commune de Saumur, joignant au levant M. Monmousseau, au nord M. Fourneau ou ses représentants.
 - 3^e Cinq ares 50 centiares environ de vigne rouge, au canton de la Grotte, commune de Saumur, avec une portion de grotte, joignant au levant M. Morancé, au nord M. Monmousseau et au couchant M. Mariet.
 - 4^e Cinq ares 50 centiares environ de vigne blanche, au même canton, même commune, joignant au levant les héritiers Verrier, au couchant M. Doval, Paul, au nord M. Guibert.
 - 5^e Deux caves en roc, situées au Clos-Bonnet, commune de Saumur, avec les droits de pressurage et puitsage y attachés, éclairées par des puitsards communs.
- La première joignant d'un côté M. Mariet et la seconde M. Doval.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, et à M^e BOURASSEAU, huissier, à Saumur. (603)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
En la Mairie des Ulmes,

Le dimanche 23 novembre 1879,
à midi et demi,

Par le ministère de M^e MÉHOUS,
notaire à Saumur,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Situés commune des Ulmes.

- 1^{er} Neuf ares 70 centiares de terre, au Sentier-Marchand, section C, numéro 68 du cadastre.
 - 2^e Cinq ares 20 centiares de terre, au même lieu, section C, numéro 48 du cadastre.
 - 3^e Cinq ares 60 centiares de terre, au lieu dit les Varannes, section E, numéro 105 du cadastre.
 - 4^e Onze ares de terre et vigne, à la Prévanchère, section H, numéro 746 du cadastre.
 - 5^e Trois ares 30 centiares de vigne, au lieu dit les Vaumeignés ou Petit-Grand-Chemin, section G, numéro 280 du cadastre.
 - 6^e Trois ares 40 centiares de terre et vigne, au Chillou, section H, numéro 766 du cadastre.
 - 7^e Dix ares 20 centiares de terre, au Moulin-Cassé, aboutant à la route de Saumur.
- Total des contenances : 48 ares 40 centiares.
S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, soit à M. FOGERT, expert à Montreuil-Bellay, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (674)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

JOLIE MAISON

De construction récente.
Style gothique.

Située à Saumur, rue des Boires, avec servitudes, cour et jardin, compris au cadastre de la ville numéros 983 et 984, section H, contenant une superficie d'environ 5 ares 30 centiares.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ON PRENDRAIT DE 6 A 8,000 FR.

à rente viagère, sur une ou deux têtes, avec garantie hypothécaire.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

BONNE BOULANGERIE ET CABARET

Dans la même maison.
S'adresser au bureau du journal.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,

Le dimanche 16 novembre 1879,
à midi précis,

En la maison du Pont-de-la-Ville,
près Neuillé.

CONTINUATION ET CLOTURE DE LA VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M^{me} veuve Courtade,

Consistant en :

Mobilier meublants de toute sorte, literie, linge, rideaux, vaisselle et verroterie, articles de cave; Une voiture, dite américaine, en très-bon état, avec capote mobile; Environ 2,000 bouteilles de vins vieux, des meilleurs crus du pays; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5/00.

A LOUER

En totalité ou par portions.
GRAND JARDIN

Avenue de la gare de la Vendée, renfermé de murs, garni d'espaliers en plein rapport.
S'adresser à M. ROSSET. (621)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINEBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrétés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.
S'adresser à M. BOUCHARD-BREAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean.

UNE MAISON

Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud.
S'adresser à M. AUBIN. (491)

A VENDRE

Grand assortiment DE BEAUX PLANTS DE PEUPLIERS

Suisse et d'Italie.

CHEVELUS DE VIGNES ROUGES de Bourgogne, PINOT BLANC, Griffes D'ASPERGES d'Argenteuil, etc., etc.
S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire). (503)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un emploi,

le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

L'AGRICULTEUR FRANÇAIS

ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES

Contre la MORTALITÉ du Bétail et des Chevaux.

Siège social : 1, Carrefour de la Croix-Rouge, 1, PARIS.

Les exercices sont de 3 mois. Les Comptes réglés chaque trimestre sont soumis à une Assemblée et les Sinistres payés immédiatement après. — Pour renseignements, prospectus, tarifs, s'adresser à la Direction générale.
On demande des Agents pour 1, 2 ou 3 Cantons. (492)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon polage le **Tapioca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

Semaine politique et financière — Etudes sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Ventes, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Révision des coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages.

Contient des listes de tirages et des valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r. Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

30, Rue Talbot — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Talbot, n^o 30, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'ÉTUDE DE M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, successeur de M^e Callier, se trouvant rue d'Orléans, 60, sera transférée, à partir du 15 novembre 1879, rue Dacler, n^o 28, à côté de la maison de banque Lambert.

FABULEUX!

Montres garanties de Genève à remontoir, en simili-18 lignes, titre (OR BRILLANT) garanti depuis 15 juillet 1870, à rubis avec métre à l'heure et à secondes (rivalisant en beauté et précision avec celles qui, en or, se vendent 150 francs), vendues à 29 fr. 50 c.

MONTRES or pour hommes, 8 rubis, à sec, 75 fr.

REMONTOIRS arg. 18 l., rotules, 40 rubis, 42 fr.

PILETTES ou témoins (or mixt), 17 ou 18 fr.

MONTRES OR 1^{er} dames, 8 rubis, 55 à 60 fr.

MONTRES (argent) pour dames, 8 rubis, à 32 fr.

Les marchandises sont livrées garanties 2 ans réglées et repassées (avec soie).

PAR M. E. DEXDIÈRE (fabricant), rue du Mont-Blanc, 26, à Genève. — Garantie 2 ans.

Envoi franco contre mandat-poste. — Frais en sus pour envoi contre remboursement. — Afr. 25 cent. Gros et Détail. — Se méfier de la Contrefaçon.

LOSANGE PURGATIF

Anciennement GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans aucun mal de gorge, ni coliques, ni constipation.

Ph^e. TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 1/20, par la poste, 4 fr.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Oblats, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

A LA PAIX

MERCERIE
BONNETERIE
LINGERIE
GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6.

CORSETS
GRAVATES
BRETILLES
ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

- | | |
|--|------|
| Gants Suède, 2 boutons, pour dames | 1 45 |
| Gants Suède, 3 boutons, pour dames | 1 50 |
| Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes | 2 75 |
| Gants Tyrol, 3 boutons, pour dames | 1 90 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames | 2 25 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes | 2 25 |
| Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames | 2 90 |
| Gants chevreau, 3 boutons, pour dames | 2 95 |
| Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes | 2 95 |
- GANTS D'UNIFORME.**
- | | |
|---|------|
| Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie | 1 95 |
| Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie | 2 95 |
| Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie | 3 45 |

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Collets et Manchettes, en toile, en percale et en papier.

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 42, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (236)

Saumur, imprimerie de P. GODET.